

Le 29 janvier 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE , Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Procurations :

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie sGOUDIN.

Secrétaire : Mme Célia DUMAS.

OBJET : Délibération qui acte tous les emplois permanents créés au sein de la collectivité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la nécessité de citer dans chaque recrutement (contractuel ou titulaire) la délibération créant l'emploi, il a été proposé par le comptable public de rédiger une délibération qui acte tous les emplois créés dans la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter l'ensemble des emplois créés au sein de la collectivité :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL
Administrative	DGS	A	1	TC
	Attaché	A	1	TC
	Rédacteur	B	1	TC
	Rédacteur	B	1	TNC (28/35 ^{ème})
	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	6	TC
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	TC
	Adjoint administratif	C	2	TC
	Adjoint administratif	C	1	TNC (31.5/35 ^{ème})
	Adjoint administratif	C	1	TNC (28/35 ^{ème})
	Police Municipale	Brigadier-chef principal	C	1

Animation	Animateur ppal 1 ^{ère} classe	B	1	TNC (28/35 ^{ème})
Technique	Ingénieur	A	1	TC
	Technicien	B	2	TC
	Agent de maîtrise ppal	C	1	TC
	Agent de maîtrise	C	1	TC
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	10	TC
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	5	TC
	Adjoint technique	C	10	TC
	Adjoint technique	C	3	TNC (31.5/35 ^{ème})
	Adjoint technique	C	1	TNC (21/35 ^{ème})
	Adjoint technique	C	1	TNC (17.5/35 ^{ème})

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité*

- ✚ **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire, telle que présentée ci-dessus,
- ✚ **D'ACTER** tous les emplois permanents créés au sein de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-09-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

Fait à la Fouillouse, le 29 janvier 2024

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS

Le Maire,

Patrick BOUCHET